

**BURKINA FASO**

**Ministère de l'Agriculture et de  
l'Hydraulique**

**Direction générale de l'assainissement  
des eaux usées et excreta**



**Enquête nationale sur l'accès des ménages  
aux ouvrages d'assainissement familial - 2010**

**MONOGRAPHIE REGIONALE  
CENTRE**

Novembre 2011

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'HYDRAULIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USEES ET EXCRETA

BURKINA FASO  
UNITÉ - PROGRÈS - JUSTICE

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCÈS DES MÉNAGES  
AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL  
2010

MONOGRAPHIE RÉGIONALE  
CENTRE

**Novembre 2011**



## AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Agriculture et de l'hydraulique a le plaisir de mettre à la disposition des acteurs du secteur de l'assainissement, la monographie de la situation de l'assainissement dans la région du Centre en 2010. Cette monographie régionale est élaborée à partir des données de la première enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010).

Face à l'absence d'informations statistiques précises et fiables sur l'accès des ménages à l'assainissement au Burkina Faso, le Gouvernement s'est engagé à réaliser une situation de référence en 2010. Pour ce faire, une enquête d'envergure nationale a été réalisée avec l'appui technique de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cette large opération a permis de collecter des informations auprès de plus de 58 000 ménages sur le territoire national.

Une monographie nationale a été élaborée. Elle présente les premiers résultats de l'enquête. Ceux-ci ont été discutés lors de la réunion du Cadre partenarial du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) et du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) le 8 juillet 2011. Ils ont ensuite été présentés en Conseil de Cabinet ministériel le 11 juillet 2011. Une plaquette d'information de quatre pages synthétisant ces premiers résultats est également disponible en français et en anglais. Elle a été diffusée à l'occasion de la participation du Burkina Faso à la Troisième Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène (AfricaSan) tenue à Kigali au Rwanda du 19 au 21 juillet 2011.

La présente monographie régionale vise à mettre à la disposition des planificateurs, des décideurs et autres acteurs nationaux et locaux, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de tout autre acteur du développement, des données régionales et provinciales dans le domaine de l'assainissement familial.

Après une brève présentation du contexte dans le secteur de l'assainissement au Burkina Faso et de la région du Centre, le document passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Ces thématiques sont abordées au niveau de la région et donc de l'unique province de la région en spécifiant la situation régionale globale et celle des milieux d'habitation urbain et rural.

Nous espérons que les informations ainsi fournies à un niveau déconcentré seront utiles aux acteurs nationaux et locaux pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets adaptés pour l'amélioration de la situation de l'assainissement au Burkina Faso.

Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont contribué à la réalisation de l'enquête et l'élaboration des rapports. Nous adressons également nos félicitations et encouragements à l'ensemble du personnel du ministère ayant participé à cette activité pour son dévouement.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

**Laurent SEDOGO**  
*Grand Officier de l'Ordre National*



# TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
TABLE DES MATIERES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	7
LISTE DES CARTES.....	9
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES.....	11
INTRODUCTION.....	15
<i>CONTEXTE SECTORIEL</i> .....	15
<i>OBJECTIFS DE L'ENQUETE</i> .....	17
<i>DÉFINITION DES CONCEPTS UTILISES</i> .....	18
PRESENTATION DE LA REGION DU CENTRE.....	20
I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT.....	25
I.1. Pratiques de défécation.....	25
I.2. Utilisation par type de latrine.....	27
I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial.....	28
II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES.....	30
II.1. Stock d'ouvrages.....	30
II.2. Types d'ouvrages pour excreta.....	30
II.3. Usage des latrines.....	31
II.4. Partage des latrines.....	31
II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine.....	32
II.6. Localisation des ouvrages.....	33
II.7. Accessibilité aux ouvrages.....	33
II.8. Mode de stockage des excreta.....	34
II.9. Vidange des latrines.....	34
III. GESTION DES EAUX USEES.....	36
III.1. Utilisation d'une douche.....	36
III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches.....	37
III.3. Localisation des douches.....	37
III.4. Vidange des douches.....	38
III.5. Utilisation d'un bac à laver.....	38
CONCLUSION.....	41
ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	45
ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE.....	46
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE.....	47
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE.....	49



## **LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES**

CM	Chef de ménage
CNS	Conseil national de la statistique
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta
DGRE	Direction générale des ressources en eau
EcoSan	Latrine d'assainissement écologique
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
ENA	Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (anciennement MAHRH)
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
OSA	Opérationnalisation de la stratégie d'assainissement
PN-APEA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015
PSA	Plan stratégique d'assainissement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015
TCM	Toilette à chasse manuelle
VIP	Ventilated improved pit (toilette à fosse ventilée)





## **LISTE DES CARTES**

Carte 1 : La région du Centre .....	22
Carte 2 : L'unique province de la région du Centre .....	22

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %) .....	34
--	----



## **LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %) .....	25
Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %).....	25
Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %).....	26
Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %).....	26
Graphique 5 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %).....	27
Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %).....	27
Graphique 7 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %) .....	28
Graphique 8 : Taux d'accès à l'assainissement familial par zone de résidence (en %).....	28
Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %).....	29
Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %).....	29
Graphique 11 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %).....	30
Graphique 12 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %).....	30
Graphique 13 : Répartition des latrines selon leur usage par milieu d'habitation (en %) .....	31
Graphique 14 : Répartition des latrines selon leur usage par zone de résidence (en %) .....	31
Graphique 15 : Répartition des latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %) .....	31
Graphique 16 : Répartition des latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %).....	31
Graphique 17 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation.....	32
Graphique 18 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence .....	32
Graphique 19 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %).....	32
Graphique 20 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %).....	32
Graphique 21 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %) .....	33
Graphique 22 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %) .....	33
Graphique 23 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %).....	33
Graphique 24 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %).....	33
Graphique 25 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %).....	34
Graphique 26 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %).....	34
Graphique 27 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %).....	35
Graphique 28 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %).....	35
Graphique 29 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en %) .....	36
Graphique 30 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en %) .....	36

Graphique 31 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)	37
Graphique 32 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)	37
Graphique 33 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)	37
Graphique 34 : Répartition des douches selon leur localisation par zone de résidence (en %)	37
Graphique 35 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par milieu d'habitation (en %)	38
Graphique 36 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par zone de résidence (en %)	38
Graphique 37 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'un bac à laver par milieu d'habitation (en %)	38
Graphique 38 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'un bac à laver par zone de résidence (en %)	38

# INTRODUCTION



# INTRODUCTION

## *CONTEXTE SECTORIEL*

Parce qu'il est un être social qui tient à son environnement et à la qualité de son cadre de vie, l'homme a mis au point des mécanismes de collecte et d'élimination des déchets qu'il produit quotidiennement à travers sa chaîne alimentaire. C'est l'assainissement.

L'assainissement est un concept global, transversal prenant en compte les aspects politiques, institutionnels, culturels, techniques et financiers qui traduit une problématique complexe qu'il convient de bien poser, segmenter et analyser.

L'analyse montre qu'au Burkina, les facteurs suivants sont déterminants :

- la pauvreté qui frappe une grande partie de la population ;
- les habitudes socioculturelles ;
- l'analphabétisme et l'insuffisance des dispositifs d'éducation sanitaire ;
- l'urbanisation galopante liée à sa forte croissance démographique ;
- l'insuffisance et/ ou l'inadaptation des systèmes d'assainissement ;
- le non-respect de la législation en matière d'environnement.

La prise de conscience de l'importance de l'assainissement pour le développement humain a véritablement émergé dans les années 1990 avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et le Sommet mondial sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. Elle a été renforcée lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Dans ce contexte, l'assainissement a été pris en compte dans les années 1990 au Burkina Faso avec l'élaboration du premier document de stratégie du sous-secteur de l'assainissement en 1996. Il a été demandé à tous les projets et programmes de développement d'intégrer cette dimension dans leurs activités.

L'état des lieux de l'assainissement a été réalisé au Burkina Faso en mai 2006 lors de la formulation du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et urbain (PN-AEPA).

Pour réaliser cet état des lieux en milieu rural, les informations étaient constituées des résultats des Enquêtes démographiques et de santé réalisées en 1998 et 2003. Ces enquêtes ont montré que l'accès à l'assainissement est très faible, mais tend à croître entre 1998 et 2003. Le taux d'utilisation d'ouvrages améliorés d'assainissement, estimé à 1% en 2005, a été obtenu par extrapolation. Ce taux a été révisé à 10% pour tenir compte de latrines traditionnelles existantes qui répondraient aux critères de sécurité.

En milieu urbain, le taux de couverture en assainissement familial, estimé à 14% en 2005 a été calculé en combinant les statistiques des réalisations d'ouvrages d'assainissement de l'ONEA et des hypothèses issues des résultats de certaines enquêtes.

Dans la plupart des villes du Burkina, l'inadéquation du système d'assainissement pousse les populations à déverser les produits de vidanges dans la nature ou dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement.



Il résulte de cette analyse que la situation de l'assainissement est désastreuse.

L'engagement de l'humanité à travers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à œuvrer pour la réduction de moitié à l'horizon 2015, de la proportion de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement adéquat, s'est traduit au Burkina Faso par l'adoption en décembre 2006 du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA 2015) en conformité avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). En ce qui concerne particulièrement l'assainissement, une politique et une stratégie nationales d'assainissement ont également été adoptées en Conseil des ministres en juillet 2007.

En milieu rural, le document du PN-AEPA a défini une stratégie de mise en œuvre de la composante 2 « Infrastructures d'assainissement du volet rural » basée sur la demande, l'adhésion et la participation des populations. L'opérationnalisation de cette stratégie comme un référentiel permettant de cadrer et de coordonner les interventions de tous les acteurs dans ce secteur a été adoptée en 2009.

En milieu urbain, l'approche méthodologique en vigueur est basée sur l'établissement de Plans stratégiques d'assainissement (PSA) visant un accès progressif et significatif en assainissement approprié à travers le développement d'une dynamique de promotion de l'assainissement intégrant un schéma institutionnel et des mécanismes de financement cohérents.

Le taux d'accès à l'assainissement est l'un des indicateurs retenus pour mesurer la progression vers l'OMD 7 « Assurer un environnement durable », et pour atteindre la cible 7c « Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

Jusqu'à présent, on ne disposait pas d'informations fiables et précises sur le niveau d'assainissement familial au Burkina Faso. Ce manque d'information ne permettait pas de calculer le taux d'accès à l'assainissement familial qui est l'un des indicateurs clefs du PN-AEPA et de la stratégie nationale de politique de développement (CSLP/SCADD).

Dans l'optique de répondre aux besoins en informations du secteur pour le pilotage du PN-AEPA en vue d'une planification stratégique des actions, une enquête nationale sur l'assainissement familial des eaux usées et excréta a été recommandée lors de la revue conjointe du PN-AEPA en mars 2010.

## ***OBJECTIFS DE L'ENQUETE***

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat burkinabè pour disposer d'informations nécessaires à la prise de décisions dans le domaine de l'assainissement.

L'objectif général de l'enquête est d'obtenir des données statistiques fiables sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial au niveau provincial en 2010 au Burkina Faso. On entend par ouvrage d'assainissement familial les ouvrages pour les excréta et les ouvrages pour les eaux usées. Ces données permettront de façon spécifique de :

- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau provincial selon le milieu (urbain et rural) ;
- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau régional selon la zone d'habitation (lotie et non lotie) ;
- estimer le nombre et les types d'ouvrages existants par province ;
- analyser l'accès à l'assainissement familial selon le niveau d'instruction, le sexe, la situation matrimoniale du chef de ménage, le type et le statut d'occupation du logement ; le niveau de vie ;
- établir la situation de référence en assainissement, laquelle sera utilisée pour le pilotage du secteur.

L'enquête a été pilotée par la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta. Elle a été réalisée avec l'appui de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), de la Direction générale des ressources en eau (DGRE) et de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). La collecte des informations s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2011.

Une méthodologie détaillée a été présentée au Conseil national de la statistique (CNS) qui a octroyé son visa N° AP2010002CNCS4 en décembre 2010. Les principaux éléments de cette méthodologie sont présentés en annexe 2.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête pour la région du Centre. Il passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Un rapport similaire est disponible pour chacune des 12 autres régions. Ces rapports ainsi que le rapport national sont disponibles à la DGAEUE et sur le site internet [www.eaiburkina.org](http://www.eaiburkina.org).

## **DÉFINITION DES CONCEPTS UTILISÉS**

### **Accès d'un ménage à l'assainissement familial**

Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

L'accès à l'assainissement familial est ainsi déterminé selon les normes et critères définis dans le Document de programme du PN-AEPA en 2006 et précisés dans l'Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » (OSA) en 2009. Sont donc pris en compte selon le PN-AEPA :

- le nombre total d'utilisateurs quotidiens par ouvrage au plus égal à 10<sup>1</sup> ;
- l'utilisation d'une latrine améliorée (latrine VIP<sup>2</sup>, EcoSan, TCM, toilette à chasse mécanique), qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non<sup>3</sup>.

### **Accès à l'assainissement familial (Taux d')**

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages qui ont accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages<sup>4</sup>.

### **Assainissement autonome**

Système de gestion des eaux usées et des excreta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.

### **Assainissement autonome individuel**

Il s'agit de l'assainissement autonome d'une parcelle ou unité foncière desservant une maison individuelle à usage d'habitation. On rencontre principalement les technologies suivantes : puisards, latrines, fosses septiques, tranchées d'infiltration, etc.

### **Douche améliorée**

Une douche améliorée est une douche dont les eaux usées sont convenablement évacuées. Il s'agit des douches raccordées au réseau d'égout, à une fosse septique, à une fosse étanche ou à un puisard.

### **Eaux usées**

Eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive ainsi que les douches, au sens du présent rapport.

### **Latrine/toilette améliorée**

Selon le PN-AEPA une latrine améliorée est une latrine qui répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des

---

<sup>1</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Annexe : Normes, Critères et Indicateurs, MAHRH novembre 2006, page iv

<sup>2</sup> VIP : Ventilated improved pit

<sup>3</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH 2009, page 7

<sup>4</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes, pour le volet rural, Annexe 1 : Fiches descriptives des indicateurs, MAHRH, avril 2009, page 17

excreta humains. Il s'agit des ouvrages suivants : latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée, latrine VIP double fosses, latrine EcoSan, une toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse ou double fosses ; toilette à chasse d'eau mécanique<sup>5</sup>.

### **Latrine non améliorée**

Selon le PN-AEPA, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton, ou encore une latrine SanPlat simple<sup>6</sup>.

### **Ménage**

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM).

### **Milieu urbain**

Le milieu urbain est principalement composé des communes urbaines. Cependant la base de sondage de l'enquête issue du RGPH 2006, distingue au sein des communes urbaines, les zones rurales qui sont rattachées au milieu rural.

Selon l'article 19 de la Loi portant code général des collectivités territoriales N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, « la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 000 000 de francs CFA ». L'article 21 précise que « les communes urbaines existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi conservent leur statut ». Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 49 communes urbaines composées des 45 chefs-lieux de province auxquels s'ajoutent les communes de Niangoloko, Bittou, Garango et Pouytenga.

### **Milieu rural**

Ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

### **Niveau de vie**

Prédiction du quintile du niveau de vie monétaire réalisée à partir des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM). Il se présente en cinq niveaux, chacun représentant une proportion de 20% des ménages. Le niveau 1 représente les 20% des ménages les plus pauvres et le niveau 5, les 20% des ménages les plus aisés.

### **Zone lotie et zone non lotie<sup>7</sup>**

**Zone lotie** : Espace habité ou non, ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par les services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

**Zone non lotie** : Espace habité ou non, n'ayant pas connu l'opération de morcellement par les services compétents.

---

<sup>5</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

<sup>6</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

<sup>7</sup> Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », INSD, 2009

## PRESENTATION DE LA REGION DU CENTRE

La région du Centre est située dans la partie centrale du Burkina Faso, avec une superficie de 2 857 km<sup>2</sup>, soit 1,1% du territoire national (*Profil des régions du Burkina Faso, DGAT-DLR/MEF, 2010*). Elle est limitée au nord, au nord-ouest et à l'est par la région du Plateau Central, à l'ouest par la région du Centre-Ouest, et au sud par la région du Centre-Sud.

La région du Centre est constituée d'une seule province formée d'une commune urbaine à statut spécial regroupant jusqu'en décembre 2009, 5 arrondissements et 6 communes rurales. Les 5 arrondissements de la commune urbaine regroupaient au total 30 secteurs communaux et 17 villages. Les communes rurales se composaient de 153 villages. Ce découpage a été modifié par la loi n°066-2009/AN du 22 décembre 2009 portant découpage de communes urbaines à statuts particuliers. Cette loi redécoupe la commune de Ouagadougou en 12 arrondissements et 55 secteurs qui intègrent les 17 villages initialement rattachés à certains secteurs urbains mais aujourd'hui absorbés par l'urbanisation. Toutefois, ce nouveau découpage est en cours de mise en œuvre et n'est pas encore totalement effectif. Le chef-lieu de la région est la ville de Ouagadougou qui est aussi la capitale politique du Burkina Faso.

En 2006, la région comptait une population de 1 727 390 habitants, soit 12,3% de la population du pays (RGPH 2006). Le Centre est ainsi la région la plus peuplée du pays. Cette population est estimée en 2010 à 2 043 943 habitants et 2 532 311 habitants en 2015 selon un taux d'accroissement annuel moyen de 6,25%, soit le double du taux national. Cet accroissement rapide de la population impose des défis importants en matière de gestion des eaux usées et excréta dans cette région.

La région du Centre, avec une population urbaine de 1 475 223 habitants, est la région la plus urbanisée du pays. Son taux d'urbanisation est de 83,4%. L'urbanisation atteint déjà des villages rattachés à la commune de Ouagadougou tels que Kamboincé, Zagtoui, NiokoII qui se confondent aux secteurs communaux.

La population de la région du Centre est historiquement composée du peuple Mossi organisé autour du royaume de Wogodogo avec à sa tête le Mogho-Naaba. De nos jours, avec l'urbanisation, près de 29% de la population se composent d'autres groupes ethniques que les Mossi et de populations expatriées.

Le relief est plat et les sols sont généralement peu profonds et peu fertiles. Ce sont notamment les sols tropicaux ferrugineux très lessivés et les sols peu évolués d'érosion issus du démantèlement des cuirasses ferrugineux. Dans les dépressions et les bas-fonds, on rencontre des vertisols qui sont des sols riches et favorables à la culture du mil et du sorgho.

Le couvert végétal de la région du Centre est caractérisé par une savane arbustive. On observe des forêts galeries le long des cours d'eau. Les formations classées de la région sont la forêt classée de Gonsé et celle de Bangré-Wéogo.

La région du Centre a un climat de type soudano sahélien caractérisé par une saison sèche et une saison pluvieuse. Les moyennes pluviométriques annuelles se situent entre 600 mm et 800 mm. Les mois de juillet et août sont les plus pluvieux avec environ 60% des précipitations annuelles totales. Les températures varient entre 17°C et 42°C en fonction de la saison.

L'activité économique de la région repose essentiellement sur les secteurs primaire et tertiaire qui occupent la majorité de la population active. La région compte cependant de nombreuses entreprises industrielles et représente la 1<sup>ère</sup> région industrielle du pays. En particulier, la

commune de Ouagadougou concentre les principales activités industrielles (BTP, manufactures d'ouvrages métalliques, transformation et conditionnement des produits alimentaires...), commerciales (commerce de gros, petits commerces) et de services divers (téléphonie, banques, assurance, transports, hôtellerie, tourisme...).

L'artisanat est une activité très importante pour l'économie de la région. Il est une source de création d'emplois et de revenus substantiels. L'artisanat régional, surtout marqué par l'artisanat de service et l'artisanat d'art pour l'exportation, couvre des secteurs variés et divers tels que la menuiserie, la soudure, le tissage, la maçonnerie, le travail du cuir, la poterie, la forge, la vannerie, la sculpture, etc. Ouagadougou abrite également des manifestations artistiques et cinématographiques telles que le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) ainsi que des conférences et des rencontres internationales.

Selon les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009, la région du Centre, avec une incidence de la pauvreté estimée à 17,3%, demeure la moins pauvre du pays (SCADD 2011-2015).

Le Centre est la région la plus alphabétisée du pays : le taux d'alphabétisation de 57,3% est 2 fois plus élevé que la moyenne nationale. Il est plus faible chez les femmes où il n'est que de 48,8% (EICVM 2009). La scolarisation y est aussi élevée. Pour l'année scolaire 2010/2011, 84,4% d'enfants en âge scolaire (6-11 ans pour le primaire) sont effectivement scolarisés dans la région, ce qui est supérieur au taux national qui est de 77,6% (Annuaire statistique 2010/2011 du MEBA).

Les ressources en eau utilisées pour l'Approvisionnement en eau potable (AEP) sont les eaux de surface et les eaux souterraines. Le réseau AEP de l'ONEA est présent dans le centre urbain de Ouagadougou ; le nombre d'abonnés dans la ville s'élève à 120 393, avec un taux de desserte de 93%. (Rapport d'activité de l'ONEA, 2010).

En milieu rural, selon le rapport sectoriel régional du PN-AEPA (CRP du PN-AEPA), la région comptait aussi, 1 386 Points d'eau modernes (PEM) et 8 Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) fonctionnels.

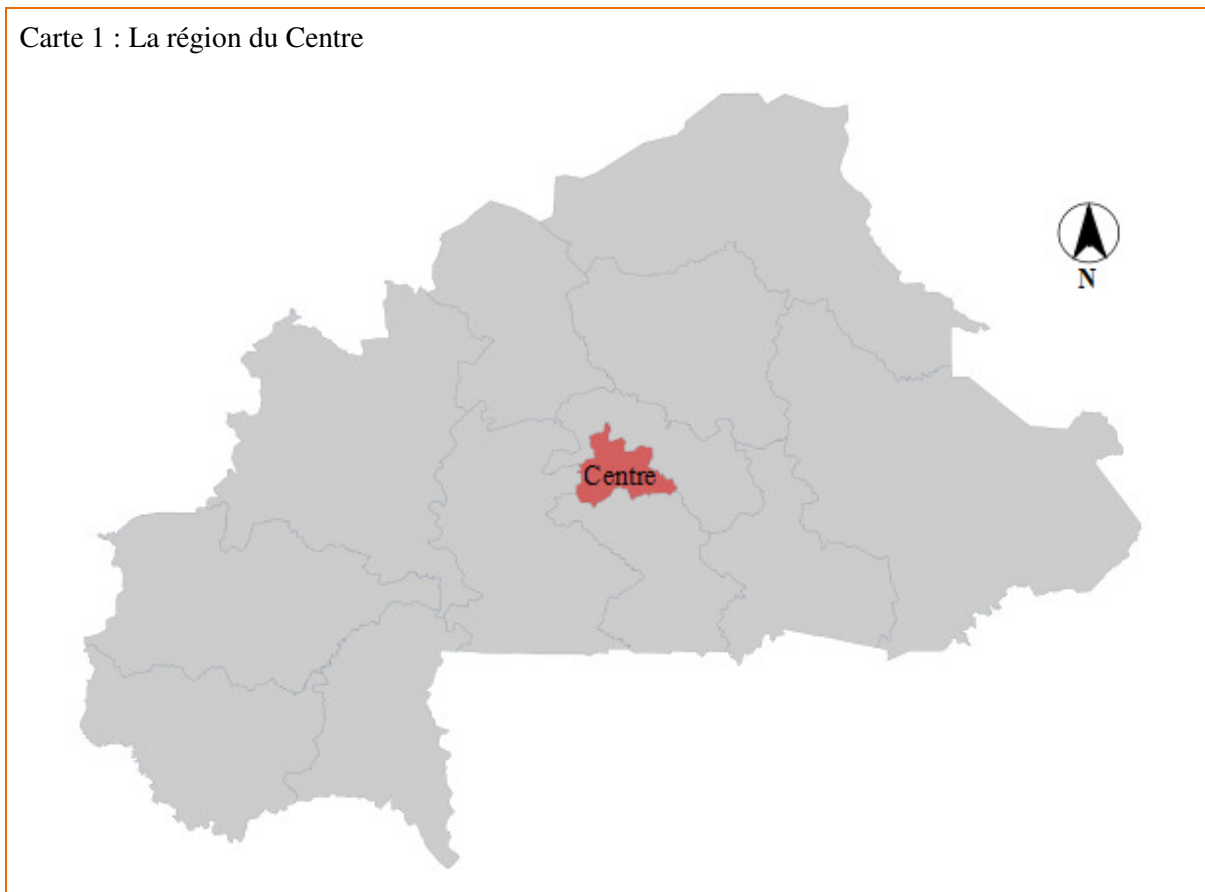
En matière d'assainissement, en ce qui concerne la ville de Ouagadougou, l'ONEA met en œuvre, depuis 1992, le Plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO). Ce plan a permis la construction de 7 351 latrines (VIP et TCM) et de 29 681 réhabilitations. Il a également permis la réalisation d'un réseau d'égouts principalement destiné à la collecte des eaux usées des grands établissements et institutions (marchés, hôtels, administrations, industries...) aboutissant à la station d'épuration.

Toujours dans la ville de Ouagadougou, l'Arrondissement de Nongr-Massom gère aussi un réseau d'égouts à faible diamètre en cours d'expérimentation et destiné à la collecte des eaux usées domestiques.

En milieu rural, d'autres intervenants ont réalisés des ouvrages d'assainissement dans la région en 2010. En ce qui concerne les latrines familiales, 104 nouveaux ouvrages de type SanPlat amélioré ont été réalisés principalement par SOS Sahel International et AMUS. Pour ce qui est des puits domestiques, aucune réalisation n'a été faite en 2010.

Les interventions sont pour l'instant mal coordonnées puisqu'il n'y a pas de visibilité d'ensemble de toutes les initiatives et réalisations. Aussi, la situation de l'assainissement familial est peu connue, à l'instar d'autres régions du pays. Le présent rapport permet aujourd'hui de mieux en saisir la réalité.

Carte 1 : La région du Centre



Carte 2 : L'unique province de la région du Centre



# **SITUATION REGIONALE**





# I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT

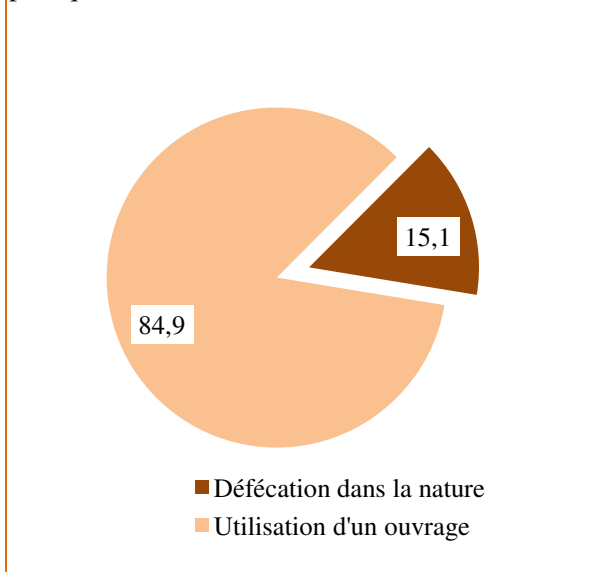
## I.1. Pratiques de défécation

Pour déféquer, les ménages ont généralement recours à la nature ou à des ouvrages d'assainissement divers. Dans la région du Centre, la défécation dans la nature est peu répandue et ne concerne que 15% des ménages, ce qui distingue cette région des autres. Cela s'explique par le fait que la région du Centre n'est constituée que d'une seule province qui abrite la capitale du pays, Ouagadougou qui est par ailleurs la plus grande ville du pays.

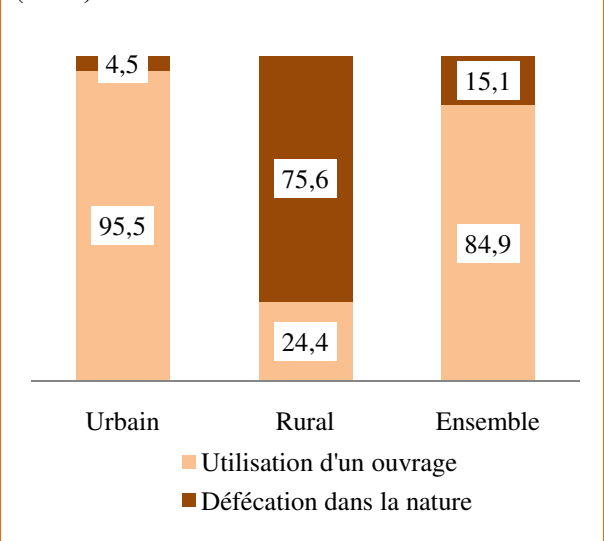
Cependant, la pratique de défécation est variable selon la zone de résidence et le milieu d'habitation :

- En milieu urbain, 4,5% des ménages défèquent dans la nature. C'est la proportion la plus faible par rapport au milieu urbain des autres régions. Tout de même, on peut s'étonner que cette proportion soit significative, le milieu urbain du Centre étant constitué principalement de la ville de Ouagadougou.
- En milieu rural, la défécation dans la nature est nettement plus répandue qu'en milieu urbain. Elle concerne 76% des ménages. Cette proportion est peu différente de celle du milieu rural national qui est de 80%. La proximité avec la capitale ne semble donc pas influencer la pratique de défécation des zones rurales.

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)



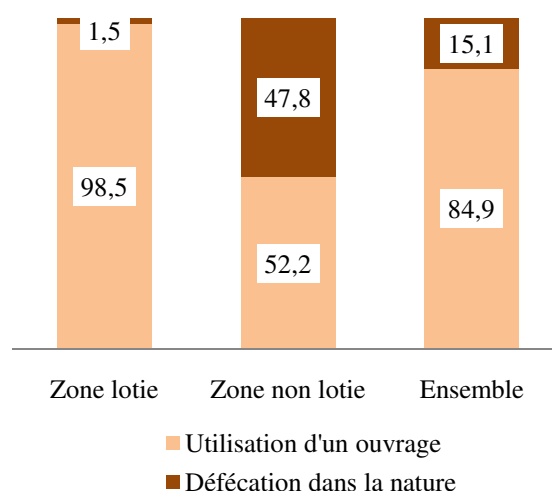
Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %)



Contrairement à ce qui est observé au niveau national et dans la plupart des régions, il n'y a pas de similitudes entre la situation en milieu rural et en zone non lotie. En effet, dans cette dernière zone, la défécation dans la nature concerne près de la moitié des ménages tandis qu'elle concerne 3/4 des ménages en milieu rural.

En zone lotie, la pratique de la défécation dans la nature est presque inexistante. Ce constat est différent de ce qui est observé au niveau national où, en zone lotie, une proportion non négligeable atteignant 1 ménage sur 10 défèque dans la nature.

Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %)

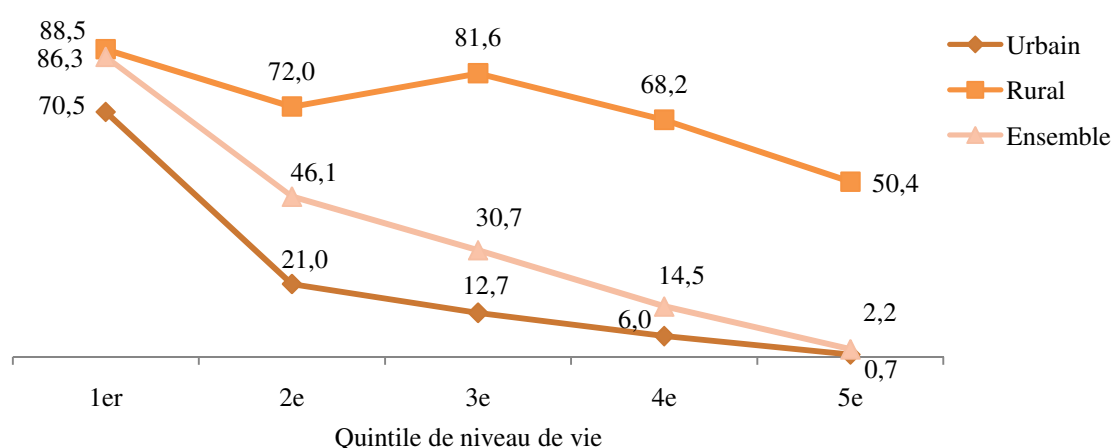


En considérant le niveau de vie des ménages, il ressort que le facteur économique influence la pratique de défécation. Au niveau de l'ensemble de la région, parmi les ménages les plus pauvres, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus démunis (1<sup>er</sup> quintile), près de 86% ménages défèquent dans la nature. Cette proportion décroît de 40 points pour les ménages du 2<sup>e</sup> quintile, puis décroît régulièrement pour atteindre 2,2% pour les ménages les plus aisés, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus nantis (5<sup>e</sup> quintile).

Selon le milieu d'habitation, la tendance générale de la région est suivie en milieu urbain. On note simplement que les proportions des ménages déféquant dans la nature sont plus faibles quel que soit le quintile du niveau de vie et qu'elle est quasi-nulle pour les ménages les plus aisés.

En milieu rural, la décroissance de la proportion de ménages déféquant dans la nature n'est nette qu'à partir du 3<sup>e</sup> quintile du niveau de vie. Cette proportion reste élevée quel que soit le niveau de vie. La moitié des ménages du 5<sup>e</sup> quintile défèque dans la nature.

Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %)



## I.2. Utilisation par type de latrine

Il s'agit ici de répartir les ménages selon les types de latrines qu'ils utilisent. Il est considéré un ouvrage par ménage utilisateur. Si un ménage dispose de plusieurs latrines de types différents, on considère la latrine « la plus améliorée » de toutes pour ce ménage.

Dans la région du Centre, comme au niveau de l'ensemble du pays, les latrines non améliorées sont les plus utilisées. Sur 100 ménages utilisant un ouvrage d'assainissement familial dans la région, 82 recourent à des latrines traditionnelles dont 2 parmi eux utilisent des latrines traditionnelles sans dalle en béton. Les 18 ménages restant utilisent des latrines améliorées.

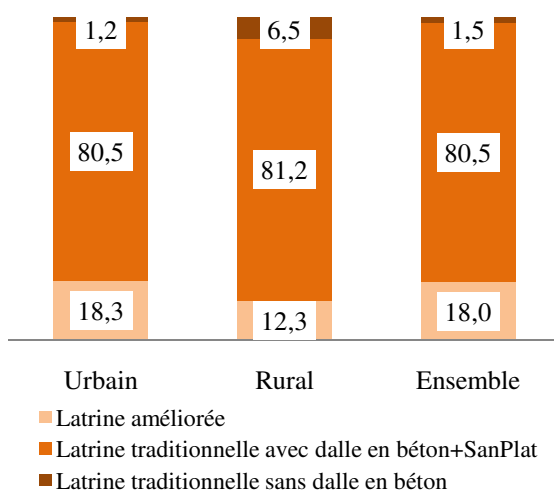
L'utilisation des latrines traditionnelles avec dalle en béton est largement majoritaire chez les ménages quels que soient le milieu d'habitation et la zone de résidence.

La proportion de ménages utilisant des latrines traditionnelles sans dalles en béton est négligeable en milieu urbain ou en zone lotie. Cependant, cette proportion est significative en zone non lotie et milieu rural où elle atteint 6,5%. Ce qui reste tout de même largement inférieur aux 35,6% du milieu rural national.

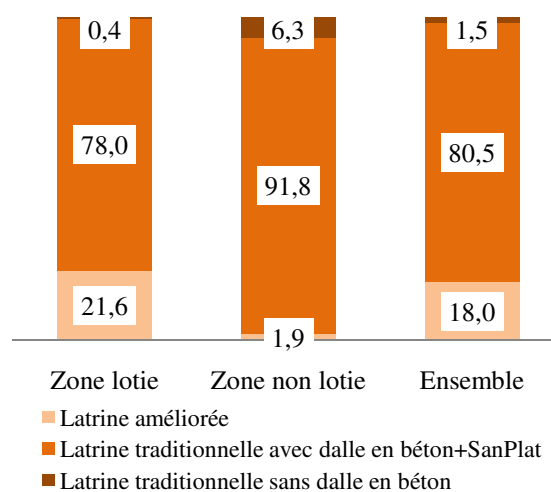
L'utilisation des latrines améliorées est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural mais la différence n'est pas très marquée entre les proportions des 2 milieux.

Selon la zone de résidence, la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées est de loin plus élevée en zone lotie qu'en zone non lotie. Elle est même négligeable dans cette dernière zone.

Graphique 5 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)



Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %)



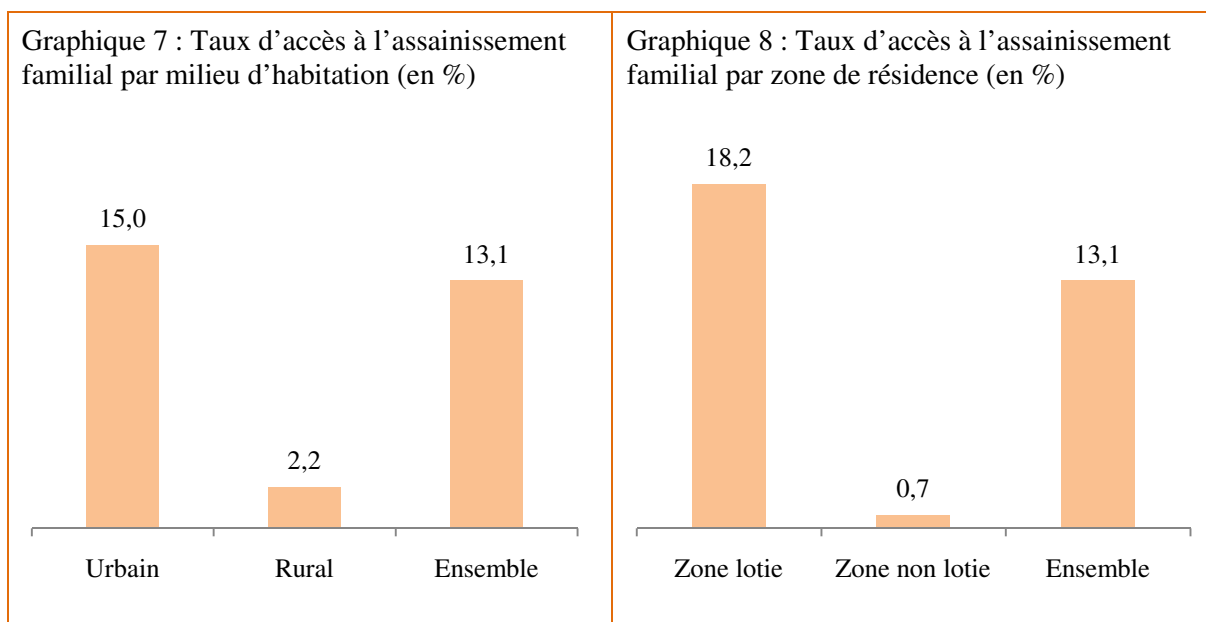
### I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Selon le PN-AEPA, un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

Sur cette base, le taux d'accès à l'assainissement dans la région du Centre est de 13,1%. Autrement dit, 13 ménages sur 100 ont un accès adéquat à l'assainissement familial. C'est le taux régional le plus élevé du pays et le seul supérieur au taux national qui est de 3,1%.

Ce taux d'accès diffère d'un milieu d'habitation à un autre et d'une zone de résidence à une autre mais reste cependant faible au regard des attentes en matière d'assainissement familial.

En milieu urbain, le taux d'accès à l'assainissement familial est 7 fois plus élevé qu'en milieu rural où il est de 2,2%. En zone lotie, ce taux est encore plus élevé qu'en milieu urbain. Il est négligeable en zone non lotie.



L'accès à l'assainissement familial dans la Région du centre varie significativement en fonction de certaines caractéristiques du ménage.

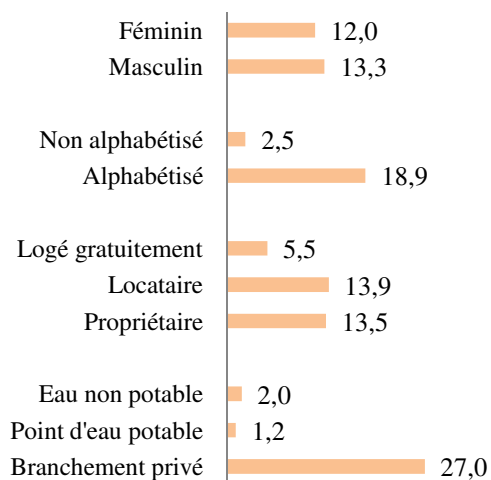
L'alphabétisation joue un rôle très important : les ménages dirigés par une personne alphabétisée ont en moyenne un taux d'accès 7 fois plus élevé que celui des ménages dirigés par une personne non alphabétisée.

Comme au niveau national, l'accès à une source améliorée d'eau de boisson favorise l'accès à l'assainissement familial dans le Centre. En effet, les ménages disposant d'un branchement privé d'eau ont un accès à l'assainissement familial de loin meilleur à celui des autres ménages.

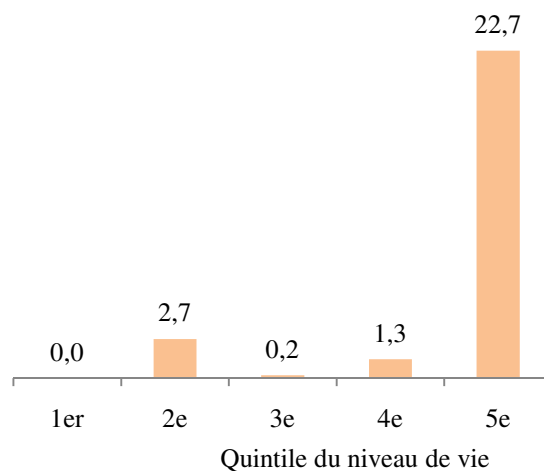
Contrairement à ce qui est observé au niveau national et dans certaines régions, les ménages dirigés par les femmes ne semblent pas avoir plus accès à l'assainissement familial que ceux dirigés par les hommes. De même, les ménages locataires du Centre n'ont pas plus accès à l'assainissement familial que ceux qui sont propriétaires de leurs logements.

Le taux d'accès à l'assainissement familial est cependant lié au niveau de vie du ménage. Il n'est significativement élevé que pour les ménages du 5<sup>e</sup> quintile, qui sont les plus nantis, soit 22,7%. L'accès à l'assainissement ne semble favorable que pour les ménages les plus aisés.

Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %)



Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %)



## II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES

### II.1. Stock d'ouvrages

Dans la région du Centre, le nombre d'ouvrages d'assainissement familial pour excréta est estimé à 400 200. Cette région renferme à elle seule près des 2/5 du stock national. La situation spécifique de la région du Centre est liée au fait qu'elle contient Ouagadougou la plus grande ville du pays. En rapportant la population de la région à la date de l'enquête à ce chiffre, on trouve un ratio théorique de 5 habitants par ouvrage, ce qui est 3 fois inférieur au même ratio au niveau national.

La répartition du stock d'ouvrages d'assainissement familial pour excréta par milieu de résidence indique globalement que le milieu urbain renferme à lui seul 386 300 ouvrages, soit près de 97% du stock régional. Le milieu rural compte 13 900 ouvrages.

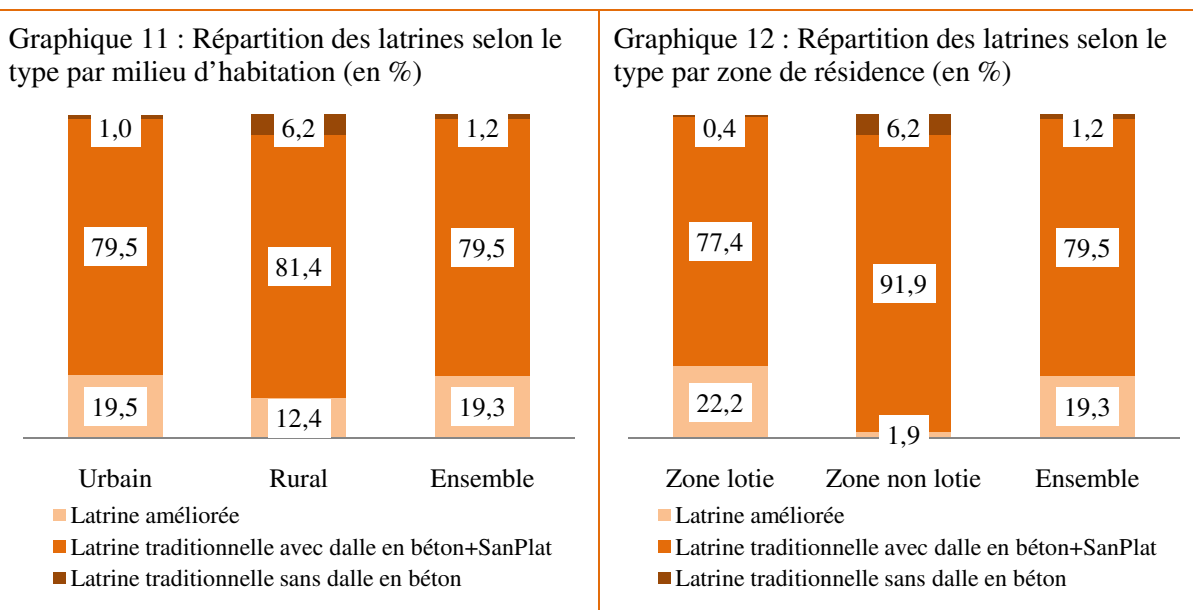
### II.2. Types d'ouvrages pour excréta

La grande majorité des ouvrages d'assainissement des excréta dans le Centre sont des latrines traditionnelles qui représentent 81% de l'ensemble. L'essentiel de ces latrines sont des latrines traditionnelles avec dalle en béton, quel que soit le milieu d'habitation ou la zone résidence. Les latrines améliorées représentent 19% de l'ensemble. Il faut cependant noter l'existence de latrines traditionnelles sans dalle en béton en très faible proportion, soit 1%.

En milieu urbain, la proportion de latrines traditionnelles avec dalle en béton est de 79,5%, ce qui n'est pas significativement différent de celle du milieu urbain national. Ces données corroborent la stratégie de réhabilitation des latrines traditionnelles déjà en cours dans le milieu urbain.

En milieu rural, la proportion de latrines traditionnelles avec dalle en béton est presque la même que celle du milieu urbain. Cette proportion est plus élevée que celle du rural national qui est de 56%. Les latrines améliorées sont pour leur part moins fréquentes qu'en milieu urbain. Elles représentent 12,4% contre 19,5% en milieu urbain.

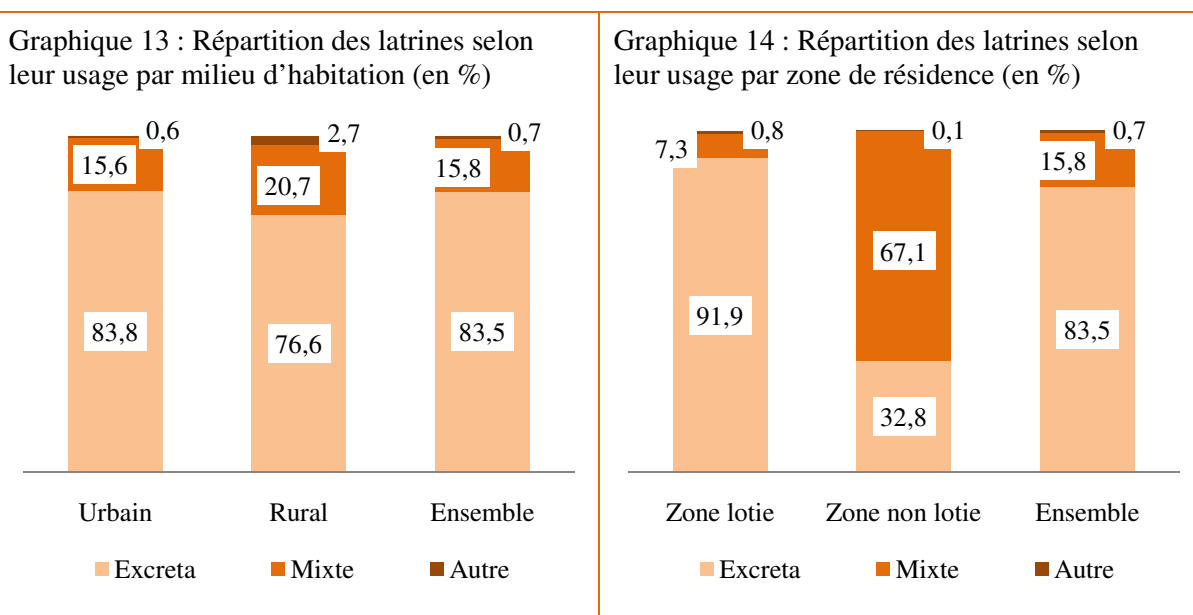
Le profil en zone lotie, est similaire à celui du milieu urbain. Il y a par contre, une différence entre le profil en milieu rural et celui de la zone non lotie. En effet, la proportion de latrines améliorées est négligeable en zone non lotie tandis que ce n'est pas le cas du milieu rural.



### II.3. Usage des latrines

La plus grande majorité des latrines de la région, soit 84%, est utilisée exclusivement pour les excréta. D'autres usages coexistent de façon significative. En effet, 16% des ouvrages sont utilisés à la fois pour l'évacuation des excréta et des eaux usées (usage mixte). L'usage mixte est particulièrement répandu en zone non lotie où 2/3 des ménages y recourent. Cela pourrait s'expliquer par le manque d'espace et la précarité de l'habitat.

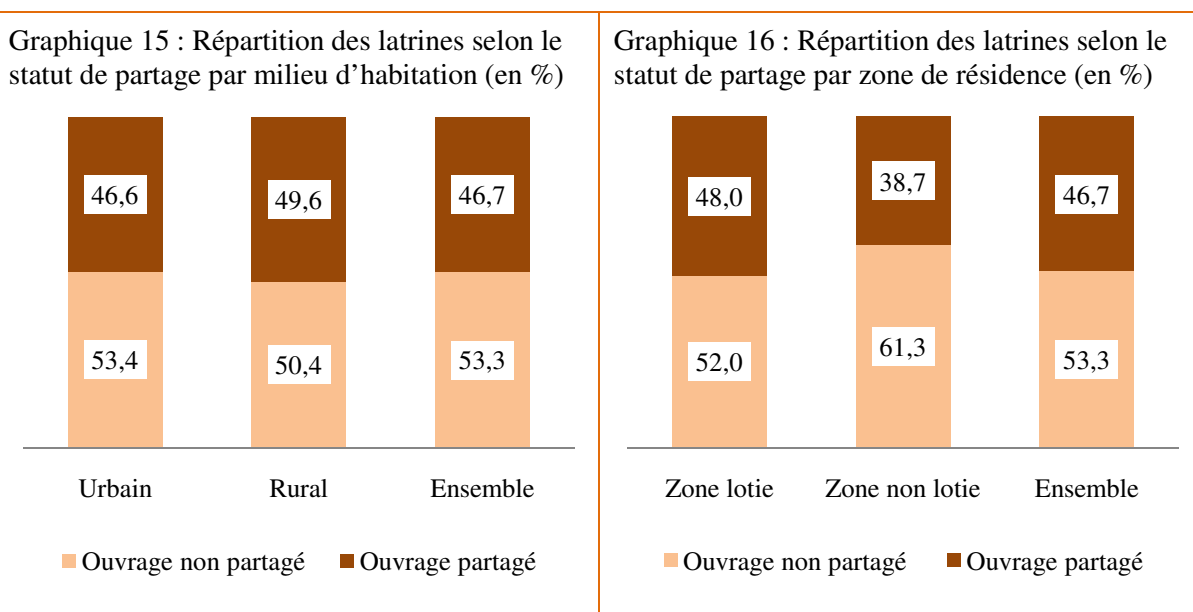
Selon le milieu d'habitation, la proportion des latrines utilisées exclusivement pour excréta est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural.



### II.4. Partage des latrines

Au niveau de la région, un peu moins de la moitié des latrines sont partagées par plusieurs ménages. Le constat est le même aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

En zone non lotie, 39% des latrines sont partagées par plusieurs ménages. Cette proportion est moins importante que celle de la zone lotie qui est de 48%.



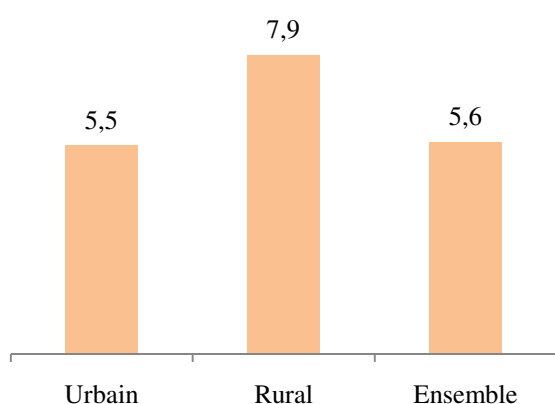


## II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine

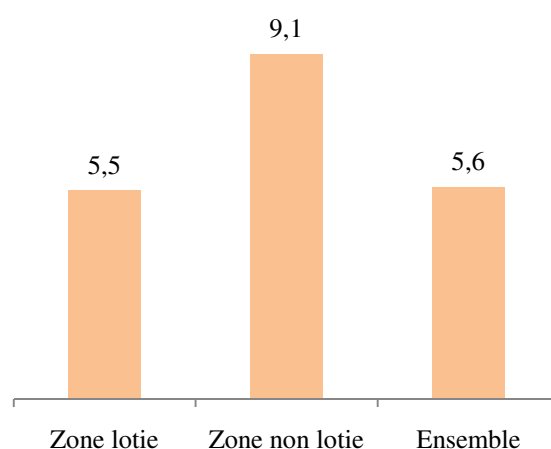
Dans la région du Centre, comme au niveau national, un ouvrage d'assainissement pour les excréta est utilisé quotidiennement par 9 personnes en moyenne, quel que soit le type d'ouvrage considéré.

Pour calculer le taux d'accès à l'assainissement familial, la norme retenue dans le cadre du PN-AEPA est de 10 utilisateurs maximum par ouvrage amélioré. En ne considérant alors que les ouvrages améliorés, ceux-ci sont utilisés quotidiennement par 6 personnes. Cette moyenne est la même en milieu urbain et en zone lotie. Elle est plus élevée en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 17 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation

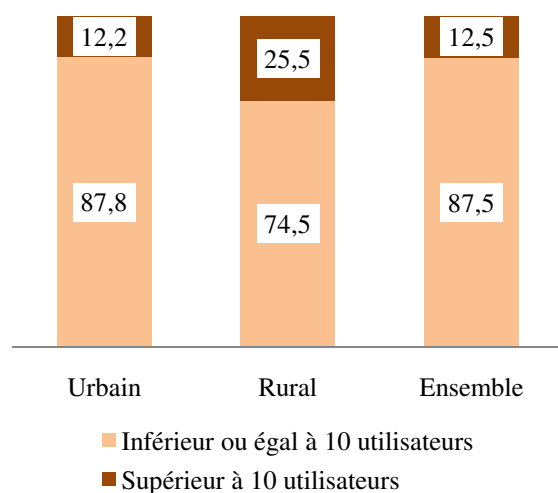


Graphique 18 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence

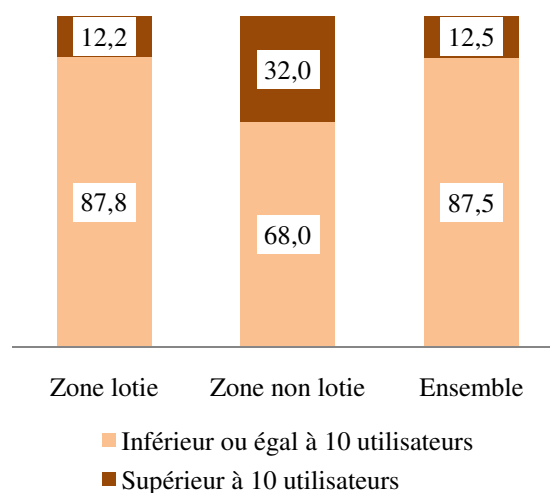


En répartissant les latrines améliorées selon la norme du PN-AEPA, au niveau de l'ensemble de la région, 9 latrines améliorées sur 10 sont utilisées quotidiennement par au plus 10 personnes. C'est plus qu'au niveau national où 3/4 des ouvrages sont concernés. La situation en milieu urbain est la même qu'en zone lotie où 88% d'ouvrages améliorés respectent la norme du PN-AEPA. En milieu rural, c'est 75% d'ouvrages qui sont utilisés quotidiennement par au plus 10 personnes, soit 7 points de plus qu'en zone non lotie.

Graphique 19 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %)



Graphique 20 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %)

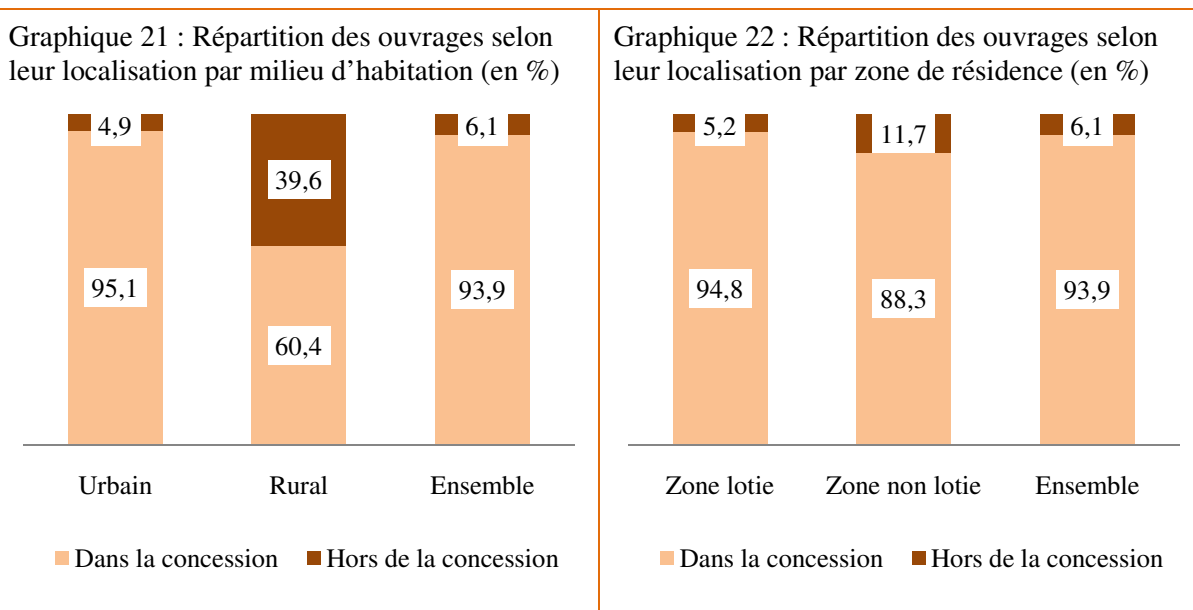


## II.6. Localisation des ouvrages

Le Code de l'hygiène publique précise qu'il est interdit de construire des puits perdus, des puisards, des fosses septiques ou tout autre ouvrage d'assainissement individuel en dehors de la parcelle d'habitation sauf dérogation spéciale des autorités communales compétentes.

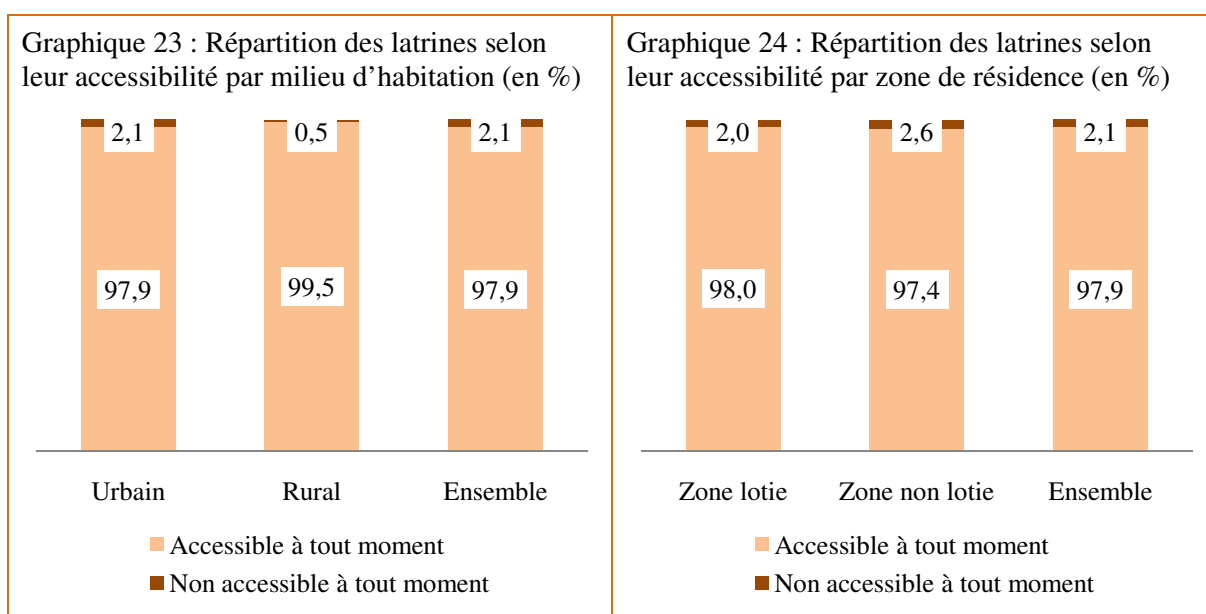
Dans l'ensemble de la région, la plupart des latrines se trouvent à l'intérieur des concessions. C'est le même constat en milieu urbain. En milieu rural par contre, une proportion importante d'ouvrages atteignant 4 latrines sur 10 est située à l'extérieur des concessions.

La zone lotie est comparable au milieu urbain. En zone non lotie, la proportion de latrines qui sont situées hors des concessions est le double de celle de la zone lotie.



## II.7. Accessibilité aux ouvrages

Au niveau de la région, la quasi-totalité des latrines sont accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent et ce, quels que soient le milieu d'habitation ou la zone de résidence.



## II.8. Mode de stockage des excréta

Comme au niveau national, le mode de stockage des excréta le plus courant dans la région du Centre est la fosse simple et cela concerne 85% des latrines. On relève aussi une proportion non négligeable de fosses septiques équipant 13% des ouvrages. Les ouvrages équipés de fosses étanches sont également présents mais en faibles proportions.

Ce profil régional se retrouve aussi bien en milieu urbain qu'en zone lotie. Il est différent de celui du milieu rural où la quasi-totalité des ouvrages est équipée de fosses simples.

Tableau : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %)

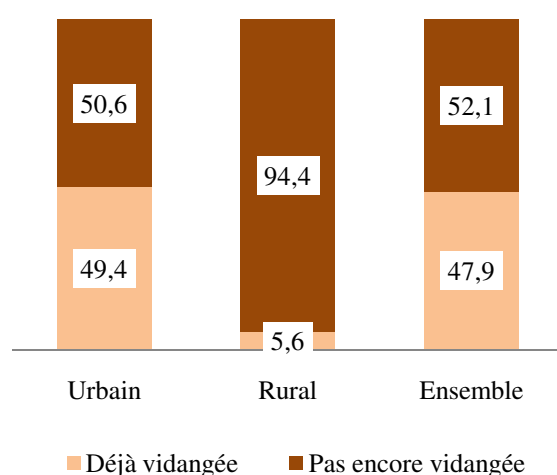
	Egout	Fosse septique	Fosse étanche	Compost (EcoSan)	Fosse simple	Ensemble
<b>Milieu d'habitation</b>						
Urbain	0,0	13,3	1,6	0,1	85,0	100,0
Rural	0,0	2,5	1,4	0,0	96,1	100,0
<b>Zone de résidence</b>						
Zone Lotie	0,0	15,1	1,9	0,1	83,0	100,0
Zone Non lotie	0,0	0,0	0,2	0,0	99,8	100,0
Ensemble	0,0	13,0	1,6	0,1	85,3	100,0

## II.9. Vidange des latrines

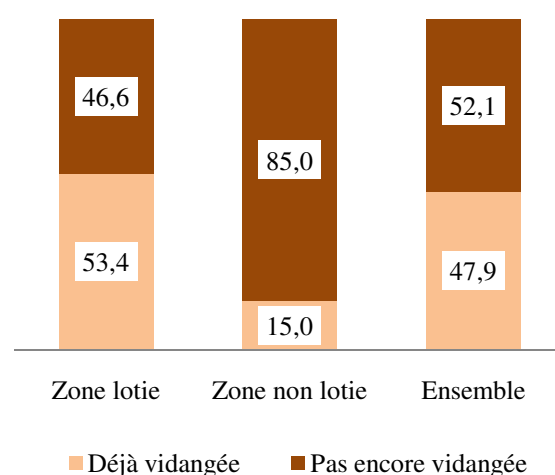
Au niveau régional, la moitié des latrines ont déjà été vidangées au moins une fois, ce qui est plus élevé qu'au niveau national.

Comme au niveau régional, en milieu urbain ou en zone lotie, la moitié des latrines a déjà été vidangée. En milieu rural et en zone non lotie par contre c'est une large majorité d'au moins 85% des latrines qui n'ont pas encore été vidangées.

Graphique 25 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)

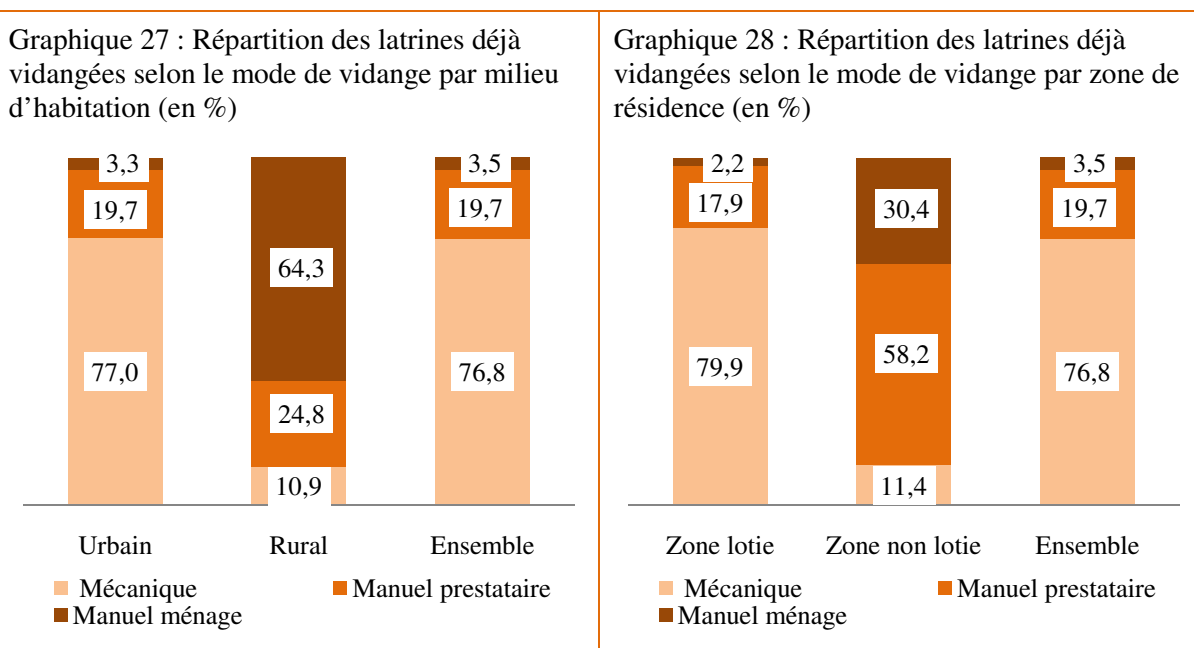


Graphique 26 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)



En ce qui concerne le mode de vidange des ouvrages, dans la région du Centre, en milieu urbain et en zone lotie, le mode de vidange mécanique à l'aide d'un camion-citerne a été le plus utilisé. Cela a concerné plus de 3/4 des ouvrages déjà vidangés. Cette proportion est largement supérieure à celle de toutes les autres régions. La vidange manuelle par un prestataire n'est cependant pas négligeable, celle-ci a concerné 2 ouvrages sur 10. La vidange manuelle par le ménage est présente quoique faible.

En milieu rural comme en zone non lotie, la vidange manuelle est largement majoritaire. Cependant, si en zone non lotie c'est l'option vidange manuelle par un prestataire qui prédomine, en milieu rural c'est plutôt l'option de vidange manuelle par le ménage lui-même qui est prépondérante. La vidange mécanique est significativement présente et concerne 1 latrine sur 10.



### III. GESTION DES EAUX USEES

#### III.1. Utilisation d'une douche

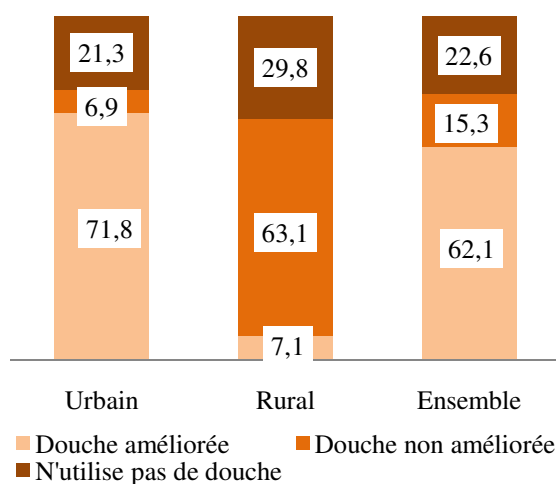
La majorité des ménages de la région, soit 62% utilise des douches améliorées<sup>8</sup> et 15% utilisent des douches non améliorées<sup>9</sup>. On note que près de 23% des ménages n'utilisent pas de douche<sup>10</sup>. Cette proportion est nettement plus élevée qu'au niveau national où elle est de 15%. Cela semble venir du fait de l'utilisation plus fréquente dans le Centre des latrines pour l'hygiène corporelle.

L'utilisation de douches améliorées domine largement en milieu urbain et en zone lotie. Cependant la proportion des ménages ne disposant pas de douches est conséquente, surtout en milieu urbain où elle est de 21%.

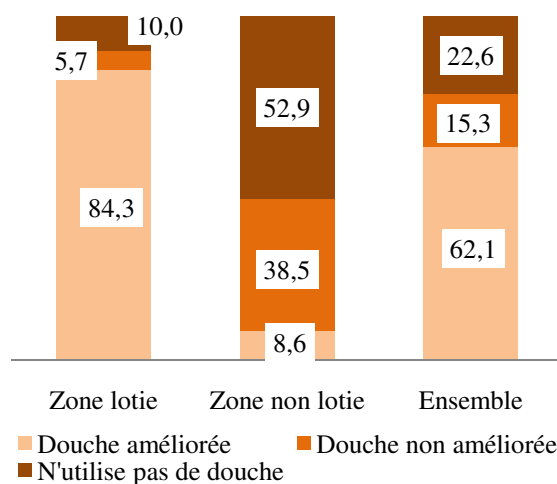
En milieu rural, c'est l'utilisation de douches non améliorées qui est majoritaire. Les ménages ne disposant pas de douches y sont également bien représentés. L'utilisation de douches améliorées y est faible.

En zone non lotie, plus de la moitié des ménages ne dispose pas de douches et une proportion conséquente approchant 4 ménages sur 10 utilise des douches non améliorées. L'utilisation de douches améliorées est aussi faiblement représentée qu'en milieu rural.

Graphique 29 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en %)



Graphique 30 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en %)



<sup>8</sup> Une douche améliorée est une douche raccordée à un système adéquat d'évacuation des eaux usées (puisard, fosse septique, etc.).

<sup>9</sup> On entend par douche non améliorée, toute douche aménagée dont les eaux usées se déversent dans la nature ou dans une fosse simple.

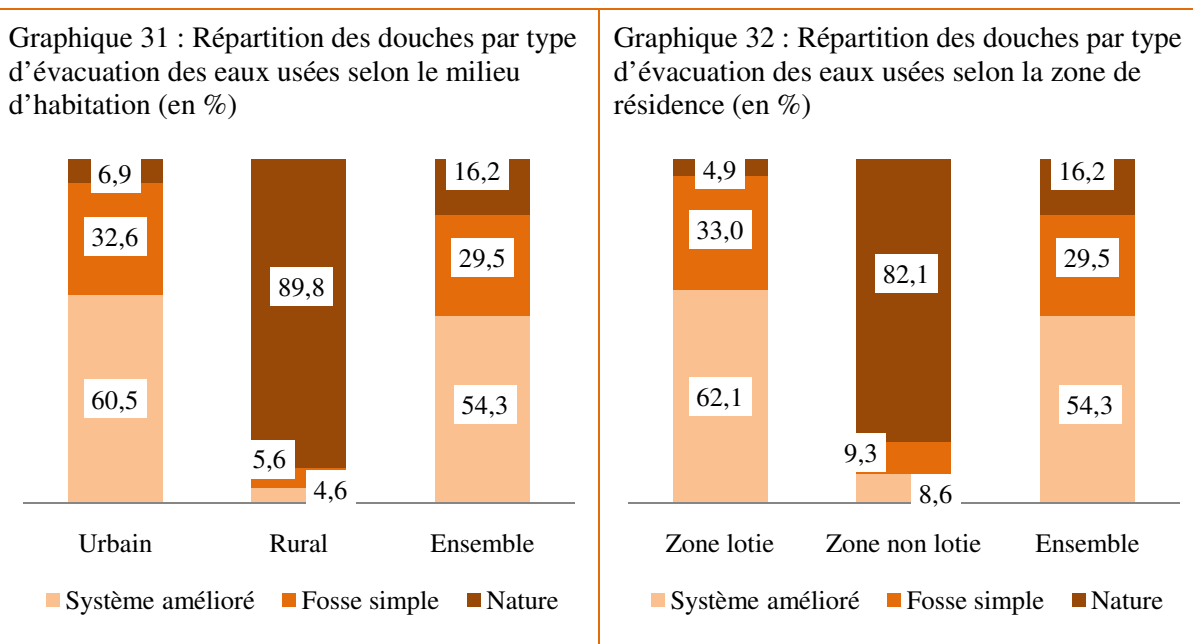
<sup>10</sup> Un ménage « n'utilise pas de douche » s'il n'a pas de douche aménagée ou s'il utilise une latrine en usage mixte.

### III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches

Dans la région, plus de la moitié des douches est équipée de systèmes améliorés d'évacuation des eaux usées. C'est de loin plus élevé que dans toutes les autres régions. On constate néanmoins que 16% de douches ne disposent pas de systèmes d'évacuation des eaux usées. Celles-ci sont directement déversées dans la nature.

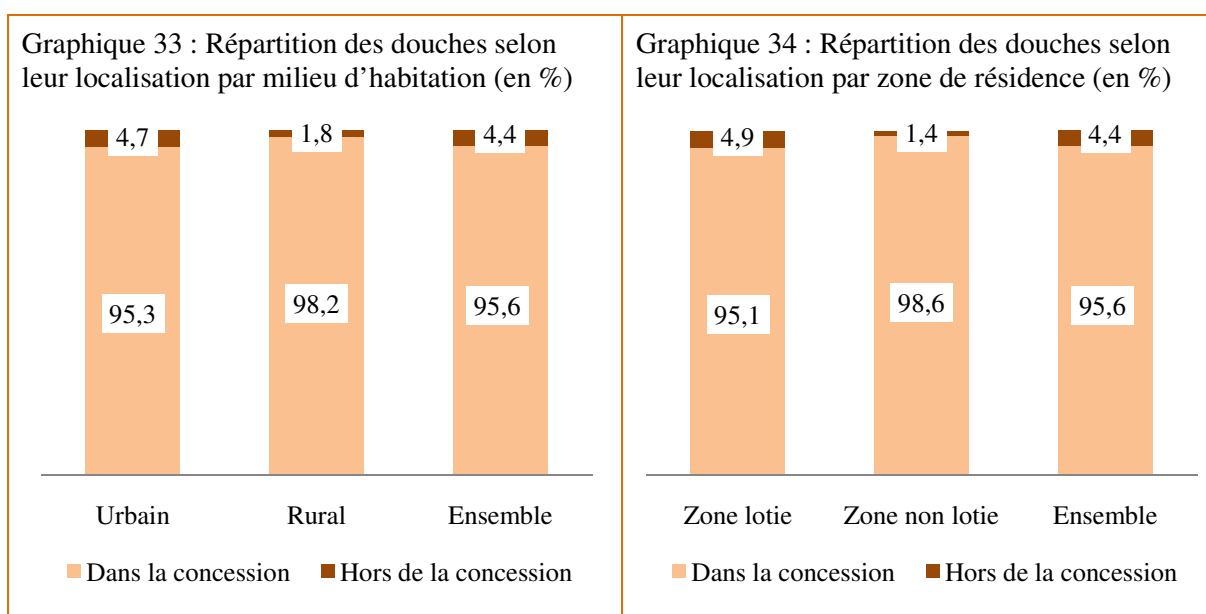
En milieu urbain et en zone lotie, 6 douches sur 10 sont connectées à des systèmes améliorés d'évacuation des eaux usées et 3 douches sur 10 sont connectées à des fosses simples.

En milieu rural et en zone non lotie, la plupart des douches rejettent directement les eaux usées dans la nature.



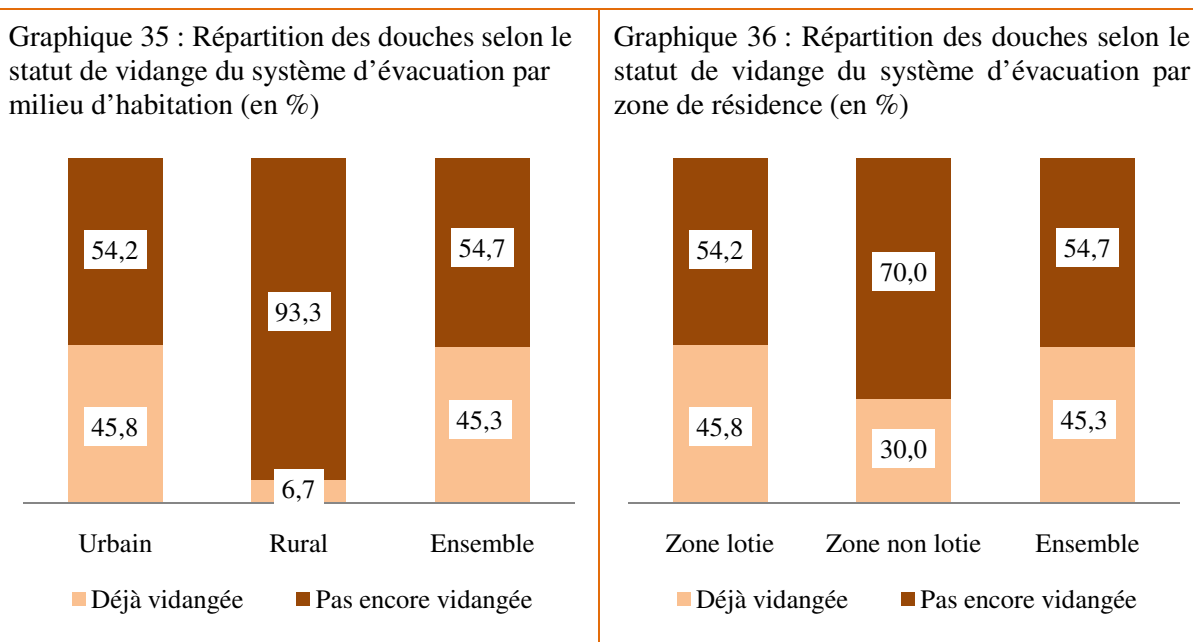
### III.3. Localisation des douches

Sur l'ensemble de la région, la quasi-totalité des douches observées est située dans les concessions des ménages. C'est le même constat quels que soient le milieu d'habitation et la zone de résidence.



### III.4. Vidange des douches

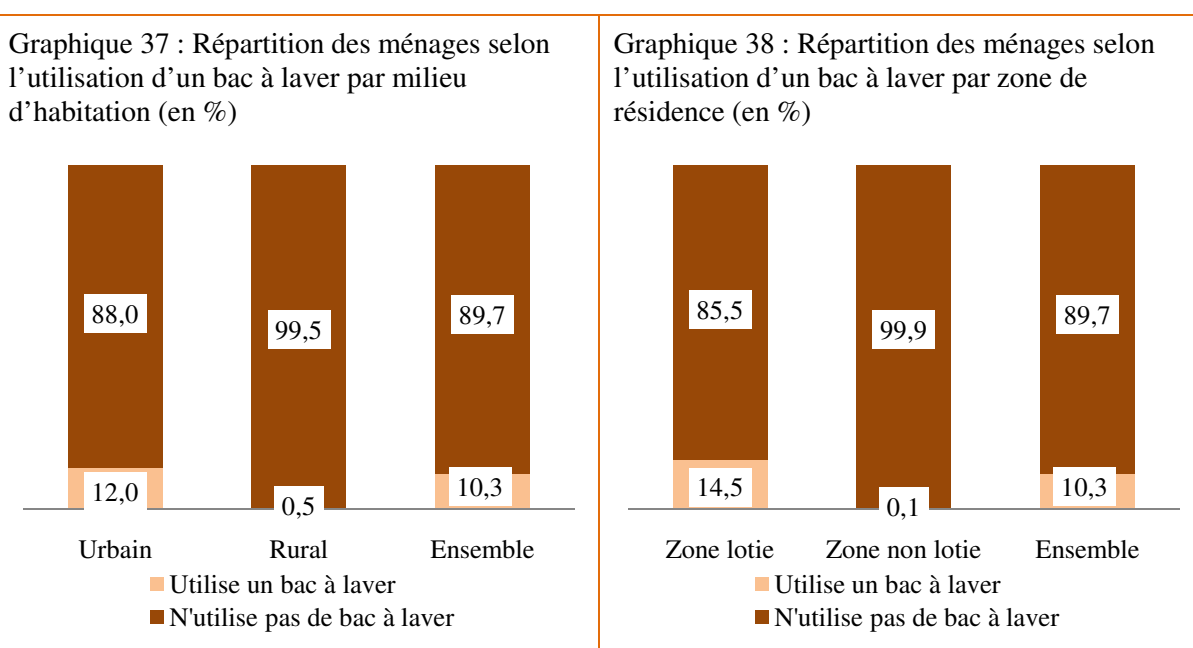
Parmi les systèmes d'évacuation des eaux de douches dans la région du Centre, 55% n'ont pas encore été vidangés. Cette proportion est plus élevée dans la zone non lotie ainsi que dans le milieu rural où il atteint 93%.



### III.5. Utilisation d'un bac à laver

Les bacs à laver sont des ouvrages d'assainissement autonomes utilisés pour la gestion des eaux de vaisselle et de lessive. Le bac à laver est généralement raccordé à un puisard.

L'usage de bacs à laver est un phénomène peu fréquent et exclusivement urbain. Dans la région et en milieu urbain, 1 ménage sur 10 l'utilise. C'est la seule région où l'usage du bac à laver est significatif. Cette technologie d'assainissement autonome promue par l'ONEA en milieu urbain, ne semble donc pas encore être une priorité pour les ménages.



# CONCLUSION





## CONCLUSION

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial permet d'établir précisément la situation de l'assainissement familial en 2010 au plan national, régional et provincial et d'en tirer tous les enseignements pour mettre en place les stratégies les mieux adaptées.

Les résultats présentés dans cette monographie permettent de dégager de grandes tendances de la situation de l'assainissement familial dans la région du Centre.

La défécation dans la nature est très peu répandue dans le Centre par rapport au niveau national et toutes les autres régions. Elle concerne 15 ménages sur 100. Par conséquent, l'utilisation des latrines est nettement plus fréquente et concerne 85 ménages sur 100. La défécation dans la nature est faible en milieu urbain mais tout aussi répandue en milieu rural que dans le reste du pays. La situation de l'ensemble de la région par rapport aux autres, est donc influencée par la présence de Ouagadougou.

Les ménages qui recourent aux ouvrages d'assainissement utilisent principalement des latrines traditionnelles avec dalle en béton. La grande majorité des latrines de la région est donc de ce type. Cependant, les latrines améliorées sont en proportion conséquente atteignant 19%. Celles-ci sont également bien représentées en milieu rural.

Un peu moins de la moitié des latrines sont partagées entre plusieurs ménages. Elles ont en moyenne un nombre peu élevé d'utilisateurs, respectant la norme du PN-AEPA. Elles sont pour la plupart équipées de fosses simples mais, 13% des ouvrages sont raccordés à des fosses septiques. Une forte proportion d'entre elles est située à l'intérieur des concessions, plus particulièrement en milieu urbain. Elles sont accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent et près de la moitié d'entre elles ont déjà été vidangées. Pour celles qui l'ont été, c'était majoritairement par la vidange mécanique. Néanmoins, la vidange par un prestataire manuel n'est pas négligeable.

Le taux d'accès à l'assainissement familial est de loin le plus élevé de toutes les régions du pays. Il est globalement de 13,1% mais reste en deçà des attentes en matière d'assainissement familial. La situation est encore meilleure en milieu urbain où le taux est de 15,0% contre 2,2% en milieu rural.

Selon la zone de résidence, le taux d'accès à l'assainissement familial est nettement plus élevé en zone lotie qu'en zone non lotie.

Dans la région, ce sont les ménages les plus aisés qui ont plus accès aux ouvrages améliorés d'assainissement familial. Ce constat devrait interpeler sur la question plus générale de la subvention pour la construction et la réhabilitation des ouvrages d'assainissement familial.

En matière de gestion des eaux usées, contrairement à ce qui est constaté au niveau national et dans toutes les autres régions, les eaux usées de la majorité des douches sont évacuées dans des systèmes améliorés. L'évacuation directe des eaux de douches dans la nature reste tout de même non négligeable.

L'usage de bacs à laver est un phénomène peu fréquent et exclusivement urbain.

Ces éléments sont autant d'informations sur la base desquelles les interventions devront être orientées pour assurer à la population de la région du Centre un accès équitable à l'assainissement familial dans les prochaines années.



# ANNEXES



# ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEUR- KADIOGO	Unité	Urbain	Rural	Kadiogo
<b>Caractéristiques des ménages</b>				
<b>Zone de résidence</b>				
Ménages situés en zone lotie	% ménages	81,3	9,8	70,6
<b>Sexe du chef de ménage</b>				
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	16,6	24,5	17,7
<b>Alphabétisation du chef de ménage</b>				
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	71,6	22,2	64,2
<b>Statut d'occupation du logement</b>				
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	62,1	96,4	67,2
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	29,9	1,5	25,7
<b>Source approvisionnement eau de boisson</b>				
Source d'eau non potable	% ménages	1,2	20,9	4,2
Point d'eau potable	% ménages	45,3	77,4	50,0
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	53,5	1,7	45,8
<b>Accès des ménages à l'assainissement des excreta</b>				
<b>Pratiques de défécation</b>				
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	4,5	75,6	15,1
Ménages utilisant une latrine	% ménages	95,5	24,4	84,9
Latrine traditionnelle sans dalle en béton	% ménages	1,2	6,5	1,5
Latrine traditionnelle avec dalle en béton+SanPlat	% ménages	80,5	81,2	80,5
Latrine améliorée	% ménages	18,3	12,3	18,0
<b>Taux d'accès à l'assainissement familial</b>	% ménages	15,0	2,2	13,1
<b>Accès aux douches</b>				
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	21,3	29,8	22,5
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	71,6	7,1	62,0
<b>Accès aux bacs à laver</b>				
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	11,9	0,5	10,2
<b>Caractéristiques des ouvrages d'excreta</b>				
<b>Stock d'ouvrages</b>	Ouvrages	386 300	13 900	400 200
<b>Type d'ouvrages</b>				
Latrine traditionnelle sans dalle en béton	% ouvrages	1,0	6,2	1,2
Latrine traditionnelle avec dalle en béton+SanPlat	% ouvrages	79,5	81,4	79,5
Latrine améliorée	% ouvrages	19,5	12,4	19,3
<b>Localisation des ouvrages</b>				
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	4,9	39,6	6,1
<b>Accessibilité des ouvrages</b>				
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	2,1	0,5	2,1
<b>Partage des ouvrages</b>				
Ouvrages partagés par plusieurs ménages	% ouvrages	46,5	49,6	46,6
<b>Utilisateurs quotidiens des ouvrages</b>				
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	9,2	9,0	9,2
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	32,5	27,8	32,3
<b>Usage des ouvrages</b>				
Usage pour excreta exclusivement	% ouvrages	83,8	76,6	83,5
Usage mixte (excreta et douche par ex)	% ouvrages	15,6	20,7	15,8
<b>Mode d'évacuation des excreta</b>				
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	85,0	96,2	85,4
<b>Vidange des ouvrages</b>				
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	49,4	5,6	47,8
<b>Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés</b>				
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	3,3	64,3	3,5
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	19,7	24,8	19,7
Vidange mécanique	% ouvrages	77,0	10,9	76,8
<b>Caractéristiques des douches</b>				
<b>Localisation des douches</b>				
Douches situées hors de la concession	% douches	4,7	1,8	4,4
<b>Mode d'évacuation des eaux usées</b>				
Douches avec une fosse simple	% douches	32,5	5,6	29,5
Nature	% douches	7,1	89,7	16,3
<b>Vidange des fosses de douches</b>				
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	45,8	6,7	45,3

## ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE

L'ENA est une enquête par sondage, ses principales caractéristiques méthodologiques sont présentées ci-après. Un document méthodologique détaillé est disponible auprès de la DGAEUE. Ce document a été accepté par le Conseil national de la statistique qui a attribué à l'enquête le Visa statistique N°AP2010002CNSCS4.

1. Champ de l'enquête : Le champ de l'ENA est l'ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs que sont par exemple les casernes, les hôpitaux, les internats, etc.), sans aucune distinction, résidents sur toute l'étendue du territoire national.

Le champ des ouvrages d'assainissement couvert par l'enquête est constitué des ouvrages autonomes servant à la gestion des excréta et/ou des eaux usées.

2. Unités statistiques : L'unité d'échantillonnage cible est le ménage ordinaire. L'observation concerne le ménage, le chef de ménage et les ouvrages d'assainissement des excréta et/ou des eaux usées.

3. Stratification : Le niveau de significativité retenu de l'ENA est le milieu d'habitation (urbain ou rural) de la province. Ainsi, 90 strates correspondant aux milieux urbain et rural de chacune des 45 provinces du pays ont été constituées.

4. Base de sondage : Au premier degré de tirage, l'unité de sondage est la Zone de dénombrement (ZD). La base de sondage est constituée de la liste de toutes les ZD du pays issue du RGPH 2006. Au deuxième degré de tirage, l'unité de sondage est le ménage. La base de sondage est obtenue après énumération exhaustive des ménages dans chaque ZD tirée au premier degré.

5. Taille de l'échantillon : A partir des informations issues du RGPH 2006 et sur la base des marges d'erreur maximum retenues pour chaque strate, l'échantillon global de l'enquête a été fixé à 58 480 ménages, soit 2 924 ZD.

6. Tirage de l'échantillon : Le tirage des ménages s'est fait à 2 degrés : au 1<sup>er</sup> degré, on a tiré les ZD avec des probabilités proportionnelles à leur taille. Au second degré, on a tiré par la méthode systématique dans chaque ZD présélectionnée au 1<sup>er</sup> degré, 24 ménages après dénombrement intégral de la ZD. Ensuite, parmi les 24 ménages, on a tiré 4 ménages de remplacement, et on a enquêté 20 ménages dans la ZD.

7. Support de collecte : Le principal support de collecte d'informations est un questionnaire de 2 pages conçu pour tenir sur un feuillet A4. Ce questionnaire comporte des questions sur l'identification du ménage, ses caractéristiques, l'utilisation des ouvrages d'assainissement et les caractéristiques précises des ouvrages éventuellement utilisés.

8. Méthode d'enquête : Le questionnaire a été administré par interview directe au chef de ménage ou à son conjoint ou encore à un adulte du ménage. Par ailleurs, les caractéristiques visibles des ouvrages sont renseignées par visualisation directe. Cela a été fait par un personnel spécifiquement formé à cet effet.

9. Traitement et analyse : Après l'enquête sur le terrain, les questionnaires remplis ont été vérifiés puis saisis sur micro-ordinateur. S'en est suivie une phase d'apurement qui a permis de nettoyer quelques erreurs et incohérences dans les fichiers. La tabulation et l'analyse des résultats ont permis de rédiger les rapports de l'enquête constitués principalement d'une monographie nationale et de 13 monographies régionales.

# ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES  
HALIEUTIQUES

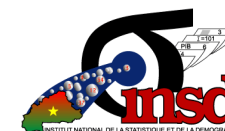
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USEES ET EXCRETA

## ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL - 2010

Visa statistique N°AP2010002CNSCS4

BURKINA FASO  
UNITE-PROGRES-JUSTICE



Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques. Art. 8: les données individuelles d'ordre économique ou financier recueillies par les services ou organismes mentionnés à l'alinéa précédent ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal, économique ou social ; ni à des fins de recherche de la part des autorités administratives, politiques, militaires, policières ou judiciaires.

### I- IDENTIFICATION DU MENAGE

Nombre de questionnaire(s) utilisés pour ce ménage |\_\_|/|\_\_|

A01. Nom du Chef de ménage : .....		A02. Numéro du ménage  __ _		A03. Date de collecte  __ _ - __ _ - 1 1	
A04. Région : .....	__ _	CM1. Sexe du CM	__	CM7. Occupation principale du CM	__
A05. Province : .....	__ _	1. Masculin		1. Employeur / Patron	
A06. Commune / Art : .....	__ _ _	2. Féminin	__	2. Salarié public ou privé	
A07. Village / Secteur : .....		CM2. Niveau d'instruction du CM		3. Indépendant	
A08. Milieu de résidence (1=Urbain ; 2=Rural)	__	CM		4. Agriculteur/éleveur	
A09. Type de zone (1= Lotie ; 2=Non lotie)	__	1. Aucun		5. Aide / bénévole / apprenti	
A10. N° de la ZD	__ _ _ _	2. Primaire		6. Inactif / étudiant	
A11. Agent enquêteur : .....	__ _ _	3. Secondaire		7. Chômeur	
A12. Contrôleur : .....	__ _	4. Supérieur		L1. Type de logement	__
A13. Agent de saisie : .....	__ _	CM3. Le CM sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ?	__	1. Immeuble à appartements	
A14. Type de ménage	__	1. Oui 2. Non		2. Villa	
1. Ménage sélectionné		CM4. Situation matrimoniale du CM	__	3. Maison individuelle simple	
2. Ménage de remplacement		1. Marié(e)		4. Bâtiment à plusieurs logements	
		2. Union libre		5. Maison traditionnelle (ex : case)	
		3. Célibataire		6. Autre : .....	
		4. Divorcé(e) / séparé(e)	__ _	L2. Eau de boisson	__
		5. Veuf / Veuve		1. Barrage, rivière, etc.	
		CM5. Nombre de personnes dans le ménage	__ _	2. Puits traditionnel	
		CM6. Statut du logement	__	3. Puits moderne	
		1. Propriétaire		4. Forage	
		2. Locataire		5. Borne fontaine	
		3. Logé à titre gratuit		6. Robinet intérieur propre	
				7. Robinet intérieur partagé	
				8. Robinet dans une autre cour	
				9. Autre : .....	
				L3. Mode d'éclairage	__
				1. Lampe à Huile/ Pétrole	
				2. Gaz	
				3. Electricité réseau	
				4. Energie solaire	
				5. Groupe électrogène	
				6. Bougie	
				7. Lampe chargeable/ Batterie	
				8. Torche à pile	
				9. Autre : .....	__
				L4. Nature des murs du bâtiment principal	
				1. Ciment/béton	
				2. Pierre	
				3. Brique (cuite)	
				4. Banco (brique de terre)	
				5. Paille	
				6. Autre : .....	__
				L5. Nature de la toiture du bâtiment principal	
				1. Paille/chaume	
				2. Terre	
				3. Tôle	
				4. Dale	
				5. Tuile	
				6. Autre : .....	__
				L6. Nature du sol du bâtiment principal	
				1. Terre battue	
				2. Sable	
				3. Chape de ciment	
				4. Carreaux / Moquette	
				5. Autre : .....	



II – OUVRAGES POUR LES EXCRETA								Nombre de colonnes remplies (II) :	
L7. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (Si Oui, aller à L9)									
L8. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (si Non, aller à la section III)									
L9. Quel Type d'ouvrage ? (Voir liste en bas de page. N° indiquer le numéro d'ordre par ouvrage)	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°
L10. Quel usage en fait le ménage ? 1. Excreta 2. Eaux usées 3. Mixte 4. Non utilisés 5. Autre									
L11. Si autre, préciser :	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
L12. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L13. Combien de personnes utilisent quotidiennement cet ouvrage (y compris du ménage) ?									
L14. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L15. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L16. Le ménage a-t-il accès à tout moment à l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L17. Comment sont évacués les excréta ? (voir liste en bas de la page)									
L18. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L19. Si oui à L18, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

III- OUVRAGES POUR LES EAUX USEES (A) et (B)				Nombre de colonnes remplies (A) :		Nombre de colonnes remplies (B) :			
				(A) EAUX DE DOUCHE		(B) EAUX DE MENAGE (Eaux de vaisselle/ lessive)			
L20. Le ménage utilise-t-il une douche ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L22)									
L21. Le ménage possède-t-il une ou plusieurs douche(s) ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section A)									
L22. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L24)									
L23. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section B)									
L24. Inscrire le N° d'ordre de chaque douche (ex. : 1, 2, 3 etc.)	10 N°	10 N°	10 N°	10 N°					
L25. Inscrire le N° d'ordre de chaque bac à laver (ex. : 1, 2, 3 etc.)						11 N°	11 N°	11 N°	11 N°
L26. Combien de personnes du ménage utilisent cet ouvrage ?									
L27. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L28. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L29. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L30. Comment sont évacuées les eaux usées ? (voir liste en bas de page)									
L31. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L32. Si oui à L31, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

(L9) OUVRAGES EXCRETA		(L17) EVACUATION EXCRETA		OUVRAGES EAUX USEES		(L30) EVACUATION EAUX USEES	
1. Latrine traditionnelle sans dalle en béton	6. Latrine ECOSAN	1. Egout	2. Fosse septique	(A) EAUX DE DOUCHE (L24)	(B) EAUX DE MENAGE (L25)	1. Egout	2. Fosse septique
2. Latrine traditionnelle avec dalle en béton	7. Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse	3. Fosse étanche	4. Fosse simple	10. Douche	11. Bac à laver / évier / lavabo	3. Fosse étanche	4. Fosse simple
3. Latrine SanPlat	8. Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) double fosse	5. Compost (ECOSAN)	8. Rue/cour/caniveau/nature			6. Puisard	7. Fosse fumière
4. Latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée	9. Toilette à chasse d'eau mécanique	9. Autre				8. Rue/cour/caniveau/nature	9. Autre
5. Latrine VIP double fosse							

## **ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE**

### **Documents législatifs**

1. Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales, Assemblée nationale, 2004
2. Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'Hygiène Publique au Burkina Faso, Assemblée nationale, 2005

### **Documents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et structures rattachées**

3. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 3 – Sous Programme rural eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
4. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 1 Etat des lieux, Volume 2 – Assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mai 2006
5. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 4 – Sous Programme urbain eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
6. Etat des lieux de l'assainissement, rapport final, décembre 2005
7. Evaluation du plan stratégique d'assainissement des eaux usées de Ouagadougou (PSAO), Office national de l'eau et de l'assainissement, rapport provisoire, août 2011
8. Field note sur la stratégie de promotion de l'assainissement autonome, Rapport provisoire, Office national de l'eau et de l'assainissement, février 2011
9. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA ; Volet 1 : Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
10. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA ; Volet 2 : Options technologiques. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
11. Politique et stratégie nationales d'assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
12. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes pour le volet rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, avril 2008

13. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Document de programme, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, novembre 2006
14. Rapport bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Secrétariat général, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mars 2011
15. Rapport sectoriel régional, Bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Direction régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre, février 2011
16. Rapport sur les données statistiques de l'assainissement issues du RGPH 2006 et de l'EICVM 2009, Travaux de Ouahigouya, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, septembre 2010
17. Rapport d'activités 2010, Office national de l'eau et de l'assainissement, 2011

#### **Document du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation**

18. Annuaire statistique de l'Education nationale 2010/2011, Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, avril 2011

#### **Documents du Ministère de l'Economie et des Finances et structures rattachées**

19. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 2 « Etat et structure de la population », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
20. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 9 « Croissance urbaine », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2009
21. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Monographie de la région du Centre, Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, décembre 2009
22. Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
23. Rapport sur les projections démographiques de 2007 à 2020, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
24. Annuaire statistique 2009, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
25. Profil des régions du Burkina Faso, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local et régional, Ministère de l'Economie et des Finances, 2010
26. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015, Ministère de l'Economie et des Finances

